De: MARGUERITTE Louis

Envoyé : vendredi 19 juin 2020 16:20

A:Jpascual.condenast;ddirand.condenast;e.cyr.condenast;alain.jibenapari s;gballot.keesing;adecondenast.gmc;adeclermont.pointdevue;emmanuel mounier.uniquehéritage;christopheruet.uniquegéritage; jj.voisin.uniquehéritage.

Cc: MERLE Priscille. Direction trésor>; Louis ALBISSON. Direction Trésor. NAHRA Juliana. Culture. < REICHMAN Amos. Culture; CAPELIER Sacha. Culture. Fabrice Casadebeig. Culture. DGMIC Hélène BOURBOULOUX. Administratrice Judiciaire.

Objet : Confidentiel - Dossier Presstalis

Bonjour,

Nous avons pris bonne note avec regret de votre absence ou de votre position bloquante exprimée ce matin sur le financement du plan de reprise des activités de Presstalis. Cette absence et ce positionnement sont particulièrement problématiques à deux jours de l'audience sur l'offre de reprise. Sans financement bouclé, le tribunal prononcera la liquidation. Nous connaissons vos difficultés liées à la perte de créance dans Presstalis mais cette situation ne peut en rien justifier ce refus de solidarité pour préserver la filière de distribution de la presse qui est la vôtre. L'Etat a démontré son plein engagement dans ce dossier, finançant l'ensemble des sommes devant être décaissées dès la reprise pour permettre aux éditeurs d'échelonner leur participation dans le temps, selon leur taille et leur capacité contributive.

En tout état de cause, soyez bien informés que tout dispositif d'aide de l'Etat au bénéfice des éditeurs sera conditionné à un engagement à participer au financement du plan de reprise en assumant leurs responsabilités d'anciens actionnaires.

Comme vous le savez par ailleurs, depuis le rapport de Roch-Olivier Maistre en 2013, l'Etat considère que le fait de ne pas discriminer le taux de TVA selon la nature des publications (en réservant le taux de 2,1 % à la seule presse IPG et en passant au taux de 5,5 % la presse non IPG) est la contrepartie d'un engagement solidaire et responsable des magazines au soutien de la filière de distribution de la presse au numéro. Si les grands magazines choisissaient de rompre cet équilibre, l'Etat se

réserverait bien entendu la possibilité de reconsidérer les équilibres d'ensemble de sa politique fiscale en faveur de la presse.

Nous avons d'ores et déjà signalé votre positionnement ou refus de participation à nos autorités qui, comme vous le savez, suivent de très près la situation de Presstalis. Nous ne pouvons que vous encourager à revoir de toute urgence votre position et à en faire part à la CDQ portant l'offre de reprise.

La DGMIC et le CIRI

LOUIS MARGUERITTE

Secrétaire Général du Comité Interministériel de Restructuration Industriellel Secretary General of the Interministerial Committee for Industrial Restructuring

+33 (0)1 44 87 72 42 Ministère de l'Economie et des Finances, 139 rue de Bercy, 75572 Cedex 12 www.tresor.economie.gouv.fr



Direction générale du Trésor



